

Cigarette: les Fribourgeois pourront continuer à fumer au bistrot

SUISSE | 14h17 Les fumeurs fribourgeois pourront continuer à s'adonner à leur vice préféré dans les cafés. Les non-fumeurs devront continuer à prendre leur mal en patience. Le Grand Conseil a refusé une motion visant à interdire la fumée dans les cafés-restaurants.

ATS | 12 Octobre 2007

La fumée a survolté les esprits et divisé les groupes du Parlement fribourgeois. Les députés ont traité trois motions et postulats au cours d'un débat fleuve durant lequel pas loin d'une vingtaine d'orateurs ont pris la parole. Les députés ont finalement refusé d'interdire la fumée dans les établissements publics, suivant ainsi le gouvernement.



Le motionnaire, le socialiste René Thomet, s'est scandalisé du fait que le Conseil d'Etat suive sans autre les recommandations de Gastrosuisse édictées au nom de la liberté de choix. "De quelle liberté parle-t-on ? De celle d'atteindre à la santé des autres", s'est-il exclamé.

Deux motions portant sur l'interdiction de vendre du tabac aux jeunes ont soulevé moins d'émotions. Seul l'âge limite a posé problème. Les députés ont tranché pour l'interdiction en dessous de 16 ans. Ce qui correspond déjà à la pratique des grandes surfaces.